

COMITE SYNDICAL DU 14 JANVIER 2016

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille seize, le quatorze janvier à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le quinze décembre 2015, s'est réuni au siège de la communauté de communes AVRE LUCE MOREUIL à MOREUIL :

	Présents	Pouvoirs	VOIX		Excusés
1	ALEXANDRE Isabelle		1	1	BOHIN Pascal
2	BLONDELLE Jean-Marie	CHEVAL Philippe	2	2	BOURGOIS Jean-Yves
3	CANDELA Ernest	LELEU Jean-Jacques	7	3	BOUTROY Rémi
4	CARON Gérard	DURIEUX François	2	4	CHEVAL Philippe
5	CHIRAT Michel	HECQUET James	2	5	DAVERGNE Bernard
6	COQC Philippe	BOHIN Pascal	7	6	DE WAZIERS Isabelle
7	DEBEUGNY François		1	7	DECAYEUX Stéphane
8	DEMARCY Denis		1	8	DEFLESSELLE Claude
9	DERRIEN Yves		1	9	DEMAILLY Myriam
10	JARDE Olivier		6	10	DOMISE Martin
11	LECLABART Jean Claude	DAVERGNE Bernard	7	11	DORION Anne-Marie
12	LECOMTE Frédéric		1	12	DURIEUX François
13	LEFEBVRE Julien		1	13	FOIREST Emile
14	PAYEN Jean-Dominique	DE WAZIERS Isabelle	2	14	HAUSSOULIER Stéphane
15	RICHEZ Gérard	BOUTROY Rémi	2	15	HECQUET James
16	THIEBAUT Bénédicte		1	16	KOCH Brigitte
17	VARLET Philippe	HAUSSOULIER Stéphane	7	17	LEBLANC Jean-Marie
18	WATELAIN Michel		1	18	LELEU Jean-Jacques
			52	19	LORIC Jean-Christophe
				20	MAQUET Emmanuel
				21	PRUD'HOMME Christian
				22	RENAUX Jean-Claude
				23	RODINGER Florence
				24	ROUILLARD François
				25	SOMON Laurent
				26	THIBAUT Bruno
				27	VERRIER Annie

1 - Constat du quorum (majorité des membres présents ou représentés)

Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 18 élus présents et 9 délégués représentés, soit un total de 52 voix.

A partir de la délibération n°4, Mme THIEBAUT devant quitter la séance, on dénombre 17 élus présents et 9 délégués représentés pour un total de 51 voix.

2 – Le Président énumère les 9 pouvoirs listés ci-dessus (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).

3 - Désignation du secrétaire de séance : Gérard RICHEZ

4 – Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 16 novembre 2015 transmis le 4 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité sans observation

Intervention du Président en préambule

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je voudrais tout d'abord vous présenter mes meilleurs vœux pour 2016.

L'année 2015 s'est terminée par une série de bonnes nouvelles pour Somme Numérique que je voudrais partager avec vous pour impulser l'année 2016 :

La confirmation d'une aide de 30 % des fonds européens pour notre **programme ENT**, écoles et collèges numériques, jusqu'au 31 décembre 2020. Nous avons signé les conventions qui concernent à la fois le fonctionnement et l'investissement ; si l'on y ajoute la mobilisation par les Parlementaires de la Somme d'une partie de la réserve parlementaire, nous pouvons raisonnablement envisager que tous les élèves du primaire de la Somme disposent à l'horizon de fin 2020 d'un véritable accès à l'école numérique, sans distinction de territoire, confortant notre place de département leader national dans ce domaine.

Pour poursuivre cette action et atteindre l'objectif fixé, il faudra réexpliquer dans les territoires l'intérêt et les enjeux de l'outil ENT, à la fois pour les élèves, les enseignants et les parents mais également pour les collectivités. Il peut devenir en effet un élément important de communication au niveau local pour tous les services périscolaires, centre de loisir, cantine...

Il faut que Somme Numérique soit reconnu auprès des élus comme apportant des services à ses adhérents.

L'arrivée du rapport de la **chambre régionale des comptes** ensuite, qui reste dans sa forme confidentielle, mais dont je peux vous dire qu'il confirme que notre structure présente une situation financière saine, tout en nous demandant de rester vigilants sur la maîtrise du programme d'investissement lancé en application de notre schéma départemental d'aménagement numérique.

Nous avons également reçu confirmation de la fin de l'instruction de notre dossier par les services de l'Etat par un courrier de Monsieur Igor Primault, directeur de la mission Très Haut Débit ; une subvention de 20 millions d'euros est confirmée au titre du **Fonds pour la Société Numérique** et nos services travaillent avec ceux de l'Etat à la mise en place de la convention qui nous permettra de commencer à toucher les fonds tant attendus (la lenteur de cette instruction a d'ailleurs été pointée dans le rapport de la chambre régionale des comptes comme un facteur d'incertitude pour notre syndicat).

La signature de la convention devra faire l'objet d'un évènement afin de relancer la communication sur le sujet auprès de l'opinion publique. Il conviendra également de déterminer le planning de versement des fonds.

Sur le plan local je me suis attaché depuis mon élection à mettre en place un mode de fonctionnement où chaque collectivité membre puisse trouver toute sa place ; nos réunions de bureau ont permis de dégager un consensus autour de la question des cotisations syndicales et en faveur du lancement de projet de **data center / service d'archivage électronique**. Je me suis rendu à Lille pour rencontrer le président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord qui sera notre partenaire pour un des tout premiers dossiers d'administration électronique en faveur des collectivités de la nouvelle région Nord Picardie.

Sur ce projet, le syndicat mixte dispose de 3 possibilités de mise en œuvre, encore au stade des études en collaboration avec les services du Département et d'Amiens Métropole. Mais cet outil sera mutualisé et ouvert à toutes les collectivités.

Je l'ai dit lors de mon élection, il nous faut anticiper sur le **développement des usages et services** que va permettre le déploiement de notre réseau, et il me paraît essentiel de développer l'information et la communication sur les services proposés par Somme numérique, car ils sont à la source à la fois d'économies recherchées par nos collectivités, mais aussi de nouveaux développements et d'amélioration de la qualité de vie dans nos territoires. Le chargé de communication recruté à Somme Numérique prendra contact avec tous nos adhérents dans les prochaines semaines pour proposer des réunions d'information et organiser la suite des inaugurations des opérations de montée en Débit, puisque nous avons aujourd'hui terminé le programme initial sur lequel nous nous étions engagés. »

I - PROJETS DE DELIBERATIONS

01 - BUDGET PRINCIPAL - COTISATIONS 2016

Lors du DOB 2016, il a été proposé de réduire l'écart entre la cotisation d'Amiens Métropole et celle des communautés de communes. Le Président informe les délégués syndicaux qu'un accord a été trouvé, validé par les membres du Bureau et Amiens Métropole, pour parvenir à un ajustement des cotisations des EPCI d'ici 2019, tout en conservant à l'identique le tarif par habitant du Département.

	2016	2017	2018	2019
Amiens Métropole	0,9	0,82	0,75	0,7
Communautés de communes	0,57	0,61	0,65	0,7
Conseil départemental	0,52	0,52	0,52	0,52

Le Président propose au Conseil syndical d'adopter le montant des cotisations syndicales de 2016 conformément à cet accord.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical fixent la cotisation 2016 des membres au budget principal de Somme Numérique à 0,52€ par habitant pour le Département de la Somme, 0,57€ par habitant pour les communautés de communes et à 0,90€ par habitant pour Amiens Métropole. Le nombre d'habitants utilisé est issu des chiffres publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Adoptée à l'unanimité

02 - BUDGET ANNEXE – SERVICE MUTUALISE DE DEMATERIALISATION DES FLUX COMPTABLES

Lors du DOB 2016, le Président a proposé de renforcer l'offre de services du syndicat mixte à destination des collectivités et établissements publics en établissant un catalogue de services présentant différents paliers. En effet, il indique que si Somme Numérique souhaite renforcer, promouvoir ses services et s'assurer de la qualité des prestations rendues auprès des collectivités de la Somme, ils doivent avoir une contrepartie financière.

Le service de dématérialisation des actes comptables (passage au PESV2) doit ainsi donner lieu désormais à une contribution définie dans le cadre d'une Charte de fonctionnement spécifique. Cette contribution permet de recruter un agent d'assistance technique qui sera chargé de répondre aux demandes des collectivités.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le projet de Charte des services mutualisés de dématérialisation des flux comptables. Le Président est autorisé à la signer et la transmettre aux collectivités et établissements qui le solliciteront.

La contribution correspondante est fixée à 7 centimes € HT par habitant avec un plancher de 50€ HT et un plafond de 5 000€ HT pour les communes et EPCI. Pour les autres établissements, la contribution est fixée à 200€ HT.

Adoptée à l'unanimité

03 - BUDGET ANNEXE -CONTRIBUTIONS 2016 AU REMBOURSEMENT DES
ECHEANCES D'EMPRUNT

Au 31 décembre 2015, le syndicat mixte a souscrit un total de 42 111 646€ d'emprunts, dont 4 488 625€ en 2015 pour le compte de ses membres :

- 356 625€ au titre de la Montée en Débit ;
- 4 132 000€ au titre du FTTH.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des contributions dues par les membres au titre de la prise en charge des échéances d'emprunt de 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la répartition des contributions dues par les membres au titre du remboursement des échéances d'emprunt :

Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant en fibre optique. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêté à 83,18% pour le Département de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole. Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2016, en couverture de ces annuités d'emprunt sont approuvées comme suit :

Amiens Métropole	311 220,08	16,82%
Conseil Général de la Somme	1 539 077,67	83,18%
TOTAL contributions 2016	1 850 297,75	

Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l'extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département et en 2010 et 2012, 3 355 000€ pour la couverture des zones blanches, pour le compte du Département. La contribution pour l'exercice 2015 du Département de la Somme en couverture de ces annuités d'emprunt est de 363 292,17 €.

Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 902 369,84€, cette somme sera prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 634 125€ au 15 mars 2016 et au 15 mai 2016 et le solde au 15 juillet 2016. Ce montant pourra être ajusté en cas de modification du tableau des échéances d'emprunt.

Le syndicat mixte a contracté 3 emprunts à la demande de ses membres au titre du programme de Montée en débit sur le réseau cuivre, dont les échéances 2016 sont réparties comme suit :

- 11 246,39€ à la charge du Bernavillois
- 15 779,38€ à la charge du Sud-Ouest Amiénois
- 12 257,45€ à la charge de la CCALM

Le syndicat mixte a contracté 3 emprunts à la demande de ses membres au titre de l'opération de création du réseau FTTH, dont les échéances 2016 sont réparties comme suit :

- 82 473,10€ à la charge du Val de Somme
- 61 106,46€ à la charge de Bresle Maritime
- 54 639 86€ à la charge du Val de Nièvre & environs

Adoptée à l'unanimité

04 - BUDGET PRIMITIF 2016

Un rapport explicatif du budget primitif de l'exercice 2016 a été transmis aux élus.

Sur le service des Espaces Numériques de Travail, Monsieur JARDE s'étonne que l'on parle d'une diminution de la contribution par élève alors que le sous-budget ENT présente un déficit comblé par les cotisations syndicales. La Charte de fonctionnement du service mutualisé des ENT prévoit en effet qu'une partie des dépenses consacrées sont prises en charge par les cotisations au titre de la mutualisation. Le Chef de projet notamment accompagne l'ensemble des collectivités de la Somme en avance de phase, avant qu'elles ne bénéficient du service. La contribution inclut principalement les coûts par élève facturés par les prestataires au titre de l'accès à la plateforme et des contenus pédagogiques. Le Président indique que cette position pourrait être revue en maintenant par exemple la contribution au même niveau afin de combler petit à petit la part prélevée sur les cotisations.

Le Président précise également concernant les ENT, qu'un accord a été trouvé avec la Direction Académique des services de l'Education Nationale pour ouvrir des comptes test aux enseignants à partir de la rentrée de septembre 2016. Cela leur permettra de s'approprier les outils avant l'ouverture effective du service dans leur classe. Seuls les comptes élèves sont facturés par le prestataire.

Monsieur DERRIEN interroge le Président sur les conditions de mise en place des ENT dans les communes seino-marines de la communauté de communes Bresle Maritime. A ce jour, l'accord est mis en place avec la Direction Académique de la Somme et les subventions FEDER sont affectées uniquement pour les communes de la Somme. Par conséquent, il faudra étudier le projet au niveau du Département de Seine Maritime.

Concernant le centre serveurs en budget annexe, Monsieur JARDE interroge le Président sur l'inscription de 550 000€ HT sur la ligne « matériels informatiques, serveurs ». Il s'agit d'une prévision concernant le projet de Data Center – archivage électronique, qui sera affinée avec le résultat des études lorsque le Comité syndical aura approuvé le plan de financement correspondant.

Pour ce qui concerne l'implication de la Région Nord Pas de Calais – Picardie dans les projets numériques, le Président informe les élus que la Région souhaite aider les collectivités dans la ruralité, ce qui pourrait inclure le numérique. Cette position devra être confirmée et aura un impact dans l'élaboration du futur programme d'investissement de Somme Numérique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le Budget Primitif de l'exercice 2016. Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement sans virement de section. L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 1 787 380,00 €. Le crédit de 1 000 € ouvert à l'article 6536 du budget principal est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

Adoptée à l'unanimité

05 – PROGRAMME 2012-2017 DU SDTAN DE LA SOMME – FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Somme, le conseil syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique a approuvé un règlement financier visant à formaliser les modalités de partage de l'effort d'investissement pour les membres du Syndicat Mixte, le Conseil départemental de la Somme et les EPCI.

L'article 102 de la loi NOTRe a inséré un article L. 5722-11 au Code général des collectivités territoriales, lequel prévoit la possibilité pour les collectivités membres de verser un fonds de concours à un syndicat mixte pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques.

Somme Numérique

Le Président propose au Conseil syndical d'approuver le principe de financement du programme Somme Très Haut Débit en cours de réalisation par fonds de concours, ce qui ouvre aux membres du syndicat mixte un 3e mode de versement de leur participation. Ce fonds de concours ne peut toutefois avoir pour objet le remboursement en capital de l'emprunt ; il ne peut donc pas être ouvert pour les EPCI ayant déjà demandé au syndicat mixte d'emprunter pour leur compte.

Chaque conseil compétent devra délibérer pour valider ce mode de financement et l'inscrire en section d'investissement du budget intercommunal.

Considérant que le montant total des fonds de concours versés doit être affecté à l'établissement d'un réseau de communications électroniques et ne peut excéder le montant des investissements à réaliser, déduction faite de l'autofinancement et des subventions perçues ;

Considérant que le programme de mise en œuvre du SDTAN de la Somme qui prévoit l'extension du réseau de fibre optique public et son plan de financement, répondent aux critères du versement de fonds de concours ouvert par l'article 102 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le principe de financement par fonds de concours du programme 2012-2017 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme. Ce fonds de concours ne peut avoir pour objet le remboursement en capital de l'emprunt. Le fonds de concours sera affecté aux dépenses d'investissement pour la construction du réseau.

L'institution du fonds de concours constitue une troisième option à la disposition des membres pour le versement de leur participation. Il pourra être mis en œuvre dès réception de la délibération du conseil compétent qui doit approuver expressément ce mode de versement inscrit en section d'investissement de son budget.

Le projet d'avenant n°2 au règlement financier décrivant les modalités spécifiques de mise en œuvre du fonds de concours est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

06 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHARGE DE COMMUNICATION

Le Président propose de créer un poste de Chargé de communication afin de renforcer la notoriété du syndicat mixte et développer l'offre de services auprès de ses membres.

A cette occasion, le Président informe le Comité syndical que la 1^e lettre d'information de Somme Numérique sera prochainement diffusée auprès des élus du département. Il souhaite ainsi maintenir la communication sur l'avancement des projets et les services proposés. Par ailleurs, le syndicat mixte va reprendre les inaugurations lors de la mise en service des armoires de Montée en débit, qui permettent de rencontrer la population des communes concernées.

Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent de Chargé de communication à temps non complet, à raison de 21/35èmes,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois de rédacteur territorial, aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2e classe ou rédacteur principal de 1e classe,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : développer la notoriété de Somme Numérique, proposer un plan de communication adapté, gérer l'organisation des différentes manifestations, établir un catalogue des services et en faire la promotion dans les territoires, rédiger des articles sur l'actualité de Somme Numérique pour abonder le site internet et la lettre d'information

destinée aux élus, mener à bien les missions spécifiques et ponctuelles confiées par le Président et le Directeur.

- La modification du tableau des emplois à compter du 1er février 2016,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la création d'un emploi permanent à temps non complet de chargé de communication aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2e classe ou rédacteur principal de 1e classe du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à raison de 21 heures (durée hebdomadaire de service).

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

07 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES SERVICES D'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Le Président propose de créer un poste d'agent d'assistance technique pour les services d'administration électronique afin de renforcer l'appui aux collectivités et établissements publics qui utilisent les outils et services proposés par le syndicat mixte.

Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'agent d'assistance technique pour les services d'administration électronique à temps complet,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux soit aux grades d'adjoint administratif territorial de 2ème classe, Adjoint administratif territorial de 1ère classe, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe ou Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux soit aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2e classe ou rédacteur principal de 1e classe,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : effectuer des déploiements PES V2 auprès des collectivités demandeuses (configuration, formations téléphoniques), répondre aux questions des utilisateurs des solutions de dématérialisation, prendre en charge et traiter les demandes des collectivités en appui du chef de projet, qualifier, traiter si possible ou orienter vers le support les incidents identifiés, participer à l'amélioration qualitative du service rendu (disponibilité, documentation).
- La modification du tableau des emplois à compter du 1er février 2016,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'assistance technique pour les services d'administration électronique, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire soit aux grades d'adjoint administratif territorial de 2ème classe, Adjoint administratif territorial de 1ère classe, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe ou Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe soit aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2e classe ou rédacteur principal de 1e classe. Une nouvelle délibération précisera le grade retenu à l'issue de la procédure de recrutement.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

SOUTIEN DE L'ETAT DANS LE CADRE DU PLAN « FRANCE TRES HAUT DEBIT »

Igor PRIMAULT, Directeur de la Mission Très Haut Débit, a informé le Président par courrier du 17 décembre 2015 que le Comité d'engagement « a décidé de proposer au Premier Ministre d'adopter une décision de financement pour un montant maximal de 20,13 millions €, assortie de conditions ».

TARIFS DES SERVICES FOURNIS PAR TUTOR SOMME

Conformément à la convention de délégation de service public du réseau de fibre optique de la Somme, le syndicat mixte facturera en 2016 les collectivités et établissements qui bénéficient d'un service haut débit ou très haut débit sur la base des prix indiqués au catalogue tarifaire de la DSP au titre du Groupement Fermé d'Utilisateurs. Les recettes perçues sont ensuite reversées au délégataire.

Accès Très Haut Débit via la fibre optique (100 Mbps symétrique garanti) : 840€ HT /an

Lien 1 Gbps symétrique garanti : 1 240€ HT /an

Lien 10 Gbps symétrique garanti : 2 000€ HT /an

Accès ADSL : 15€ HT /mois (FAS 131€ HT)

Accès SDSL : 70€ HT /mois (FAS 400€ HT)

DELIBERATIONS DU BUREAU DU 25 NOVEMBRE 2015

1. CONTRAT D'ACCES AU GENIE CIVIL ET AUX APPUIS AERIENS D'ORANGE POUR LE DEPLOIEMENT DE BOUCLES ET LIAISONS OPTIQUES

L'offre présentée permettant l'accès au Génie civil et aux appuis aériens d'ORANGE pour le déploiement de boucles et liaisons optiques est approuvée.

2. AVENANT N°3 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCLU AVEC METROPTIC

Le projet d'avenant n°3 au bail emphytéotique conclu pour l'occupation d'infrastructures du réseau de fibre optique public de la Somme est approuvé. La société TUTOR Somme est subrogée dans les droits et obligations du Syndicat Mixte SOMME NUMERIQUE à compter du 1er janvier 2015, date d'entrée en vigueur de la convention de délégation de service public précitée et jusqu'au terme normal ou anticipé de ladite convention.

3. PLAN FRANCE TRES HAUT DEBIT - CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LA CAISSE DES DEPOTS

Le projet de convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et le syndicat mixte Somme Numérique est approuvé.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « CONTRÔLE DE LA GESTION EN AFFERMAGE DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE PUBLIC DE LA SOMME »

Le marché « Contrôle de la gestion en affermage du réseau de fibre optique public de la Somme » est attribué à la société IDATE, mandataire du groupement avec les sociétés SETICS et FINANCE CONSULT.

5. CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMATERIALISATION DE LA CHAINE FINANCIERE ET COMPTABLE

Les projets de convention de partenariat pour la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne financière et comptable avec les prestataires SEGILOG et AFI sont approuvés.

DECISIONS DU PRESIDENT

Aides satellites de 400€ :

Décision du 24 août 2015 : pour l'installation d'une antenne satellite à LIGNIERES LES ROYE

Décision du 31 août 2015 : pour l'installation d'une antenne satellite à DOMINOIS

Décision du 16 octobre 2015 : pour l'installation d'une antenne satellite à GRIVESNES

Décision du 27 octobre 2015 : pour l'installation d'une antenne satellite à MERICOURT SUR SOMME

Décision du 12 novembre 2015 : pour l'installation d'une antenne satellite à DANCOURT POPINCOURT

Décision du 19 octobre 2015 : Mise en place d'une **ligne de trésorerie** de 4,5 M€ avec la Caisse d'Épargne de Picardie

Attribution de marchés en procédure adaptée

« **Assistance juridique pour le contrôle de la Délégation de Service Public** » : attribué par décision du 3 décembre 2015 au cabinet LATOURNERIE WOLFROM AVOCATS

« **Prestations de service d'assurances** » : marché notifié le 28 décembre 2015

Lot 1 : Dommage aux biens – Agent DEROUSSEN (MMA)

Lot 2 : Flotte automobile - SMACL

Lot 3 : Responsabilité civile Maître d'ouvrage - SMACL

« **Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le renouvellement des marchés télécoms** » : le syndicat mixte a reçu 3 offres C-ISOP, ORIA et SDCT. Des auditions sont organisées le 5 janvier 2015 afin de préciser le contenu des offres.

En question complémentaire, Monsieur RICHEZ interroge le Président concernant le projet « collègues numériques » mis en œuvre notamment dans le département de l'Oise. Cette opération concernait le Département uniquement et non Somme Numérique. Elle n'a pas été suivie d'effet dans la Somme. A l'initiative de l'Etat, elle présentait en effet une dérive financière à la charge du Département.

Les débats étant clos, la séance est levée à 18h50.